

Votre vie, à votre façon

Élite Express est un produit d'assurance vie conçu pour offrir une couverture sans exigence médicale¹ et simplifiée rapide et abordable à des clients en santé.

Montant de la protection de base	Montant de la prestation	Prime prévue
Période temporaire		
Temporaire 20 ans (âge à l'émission : de 18 à 60 ans)		
Temporaire 30 ans (âge à l'émission : de 18 à 50 ans)		

Avenants optionnels

Prestation hospitalière		
Elle prévoit le versement d'un montant de 25 \$, de 50 \$ ou de 100 \$ par jour lorsque l'assuré est hospitalisé.		
Prestation temporaire pour enfant		
Elle prévoit un montant d'assurance de 5 000 \$, de 10 000 \$, de 15 000 \$ ou de 20 000 \$ pour chaque enfant assuré.		
Prestation de décès accidentel		
Elle prévoit le versement jusqu'à cinq fois le montant de la prestation de décès de base. Ainsi, le montant supplémentaire choisi sera versé si le décès est accidentel (conformément à la définition dans votre police).		
Avenant d'assurance temporaire		
Il offre une option à faible coût afin d'augmenter le montant de votre protection pendant une période limitée. La durée de l'avenant d'assurance temporaire peut correspondre à une période moins longue que celle du régime auquel il est rattaché.		
Avenant d'assurance maladies graves		
Les prestations versées à une personne sa vie durant sont de 100 000 \$. L'avenant n'est pas offert aux titulaires d'un permis d'études.		
Prime totale prévue		

Avantages offerts gratuitement aux membres²

Offrir plus de façons de bien vivre		Montant de la prestation
LawAssure³		
Il s'agit d'un service en ligne sécurisé qui aide à créer des documents importants, notamment des testaments, des procurations et des directives relatives aux soins de santé.		Inestimable
Foresters Go^{MC 4}		
Récompense les membres qui pratiquent des activités favorisant un mode de vie sain et qui redonnent à leur collectivité.		Inestimable
Rabais des membres de Foresters^{MC 5}		
Offre aux membres des aubaines sur des articles essentiels de la vie quotidienne, des achats en ligne, des parcs thématiques, des films, des appareils électroniques et plus encore.		Inestimable
Bourses d'études sur concours⁶		
Nous décernons jusqu'à 420 bourses d'études au Canada et aux États-Unis, lesquelles peuvent s'élever à 2 000 \$ par année, à des membres admissibles et leur famille.		Jusqu'à 8 000 \$ par enfant
Soutenir votre communauté		
Foresters Aide^{MC}		
Aide les membres à redonner à leur collectivité.		Subvention de 200 \$ deux fois par année
Bénévolat communautaire		
Offre aux membres des subventions financières pour organiser des activités de bénévolat dans leur collectivité.		Jusqu'à 1 500 \$ par subvention (maximum de deux par année)
Aider vos enfants à aller de l'avant		
Prestations pour orphelins⁷		
Prestations de 900 \$ par mois par orphelin de moins de 18 ans, remises au tuteur légal au décès des deux parents ou d'un parent célibataire.		Maximum de 194 400 \$ par enfant
Bourses d'études pour orphelins⁷		
Cette bourse est renouvelable chaque année par enfant pour un maximum de quatre années d'études postsecondaires, au décès des deux parents, d'un parent célibataire ou de l'un des deux parents. Les montants des bourses d'études annuelles varient de 1 500 \$ à 6 000 \$.		\$24,000 maximum par enfant



Obtenez-en plus en devenant membre

La Financière Foresters^{MC} aide les participants à atteindre leurs objectifs financiers tout en améliorant leurs communautés.

Balayez le code QR pour obtenir la liste complète des avantages offerts aux membres dont vous, votre famille et votre communauté pouvez profiter.

Activez votre compte MonForesters pour commencer à utiliser vos avantages immédiatement!

Pour plus d'informations, contactez⁸ :

Nom _____

Coordonnées _____

Cette feuille de travail est fournie à titre informatif seulement; elle ne fait pas partie de la police d'assurance vie Élite Express Temporaire et ne vise pas à modifier les modalités du contrat.

© 2025 Plan de Protection du Canada et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, de la Financière Foresters. L'assurance vie sans exigence médicale et à émission simplifiée et l'assurance maladies graves sont souscrites par l'Ordre indépendant des Foresters ou par Foresters, compagnie d'assurance vie. La Financière Foresters, Foresters, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Rabais des membres de Foresters, Foresters Go et le logo de Foresters Go et Aider autrui est notre raison d'être sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto [Ontario], Canada M3C 1T9) et de ses filiales.

¹ L'assurabilité dépend des réponses aux questions médicales et aux autres questions de la proposition, ainsi que des recherches et de l'examen aux fins de la tarification.

² Les bénéfices de membre de la Financière Foresters sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité, à des définitions et à

des restrictions particulières à chaque bénéficiaire, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts.

³ LawAssure est fourni par Epoq, Inc., un fournisseur de services indépendant non affilié à Foresters. Certaines fonctionnalités peuvent ne pas être accessibles en fonction de votre province ou territoire. Ce service n'est pas offert au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. LawAssure n'est pas un service ou un conseil juridique et ne remplace pas les conseils ou services juridiques d'un avocat. La Financière Foresters, ses employés et ses représentants d'assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux.

⁴ L'application Foresters Go est fournie par L'Ordre Indépendant des Forestiers et exploitée par dacadoo AG.

⁵ Les rabais sont administrés par BenefitHub Technology Canada Limited.

⁶ Ce programme est géré par International Scholarship and Tuition Services, Inc. Les membres admissibles, leur conjoint, leurs enfants à charge et petits-enfants peuvent présenter leur candidature sous réserve des

critères d'admissibilité. Visitez <https://www.foresters.com/fr-ca/la-difference-foresters/bourses-detudes> pour en savoir plus.

⁷ Offert aux membres admissibles détenant un certificat en vigueur d'un capital assuré d'au moins 10 000 \$, ou si une rente, une valeur de rachat d'au moins 10 000 \$ ou une cotisation minimale de 1 000 \$ au cours des douze derniers mois. Foresters peut, à sa seule discrétion et sur la base des preuves documentaires soumises à l'appui de la demande de prestations, considérer l'enfant comme étant orphelin aux fins de ce bénéficiaire de membre. Les deux parents ou le parent célibataire qui est seul à subvenir aux besoins de son ou ses enfants doivent être vivants au moment de la demande d'adhésion.

⁸ Les coordonnées et les renseignements concernent un producteur indépendant qui peut être sous contrat avec plusieurs compagnies d'assurance et qui n'est peut-être pas un employé de L'Ordre Indépendant des Forestiers.

Pour conseillers seulement. Ne pas diffuser au public.